



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-080-2021-11

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politiques du Travail**

IDF-2021-11-29-00008 - Décision n° 2021-156 du 29 novembre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d Ile-de-France (6 pages)

Page 3

IDF-2021-11-29-00009 - Décision n°2021-155 du 29 novembre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l Unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d Île-de-France (4 pages)

Page 10

IDF-2021-11-29-00007 - Décision n°2021-157 du 29 novembre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d Ile-de-France (4 pages)

Page 15

IDF-2021-11-29-00006 - Décision n°2021-158 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise (3 pages)

Page 20

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-11-29-00008

Décision n° 2021-156 du 29 novembre 2021  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l' Unité départementale des Hauts-de-Seine de la  
DRIEETS d Ile-de-France



**Décision n° 2021-156 du 29 novembre 2021  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim  
de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Ile-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-25 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Monsieur Raphael SEROUR, directeur adjoint du travail
- Unité de contrôle n° 2 : Madame Camille LAVERTY, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 3 : Madame Sylvie GUINOT, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Camille LAVERTY, directrice adjointe du travail, par intérim
- Unité de contrôle n° 6 : Madame Catherine FOMBELLE, directrice adjointe du travail, par intérim
- Unité de contrôle n° 7 : Madame Catherine FOMBELLE, directrice adjointe du travail.

## **ARTICLE 2**

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail encadrant la répartition organisationnelle des contrôles et juridique relative aux décisions administratives et pouvoirs relevant de la compétence exclusive des inspecteurs du travail dans les sections confiées à un contrôleur du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

### **Unité de contrôle n° 1**

Section 1-1 : Madame Delphine SARRASIN, inspectrice du travail.

Section 1-2 : Madame Samya KAMALI, inspectrice du travail

Section 1-3 : Monsieur Farouk DJEBARA, inspectrice du travail par interim.

Section 1- 4 : Madame Valérie LABATUT, inspectrice du travail.

Section 1-5 : Madame Christine ONNEE, inspectrice du travail.

Section 1-6 : Monsieur Raphael SEROUR, directeur adjoint du travail par interim.

Section 1-7 : Madame Valérie LABATUT, inspectrice du travail, par intérim

Section 1-8 : Madame Christine ONNEE, inspectrice du travail par intérim.

### **Unité de contrôle n° 2**

Section 2-1 : Madame Bouchra BENTIRI-BZIAR, inspectrice du travail,

Madame Bouchra BENTIRI-BZIAR est également compétente pour le contrôle des établissements de transports routiers situés 26, quai Charles Pasqua à Levallois-Perret.

Section 2-2 : Madame Kathia BRANDT, inspectrice du travail, par intérim.

Section 2-3 : Madame Nathalie NAMPON, inspectrice du travail, par intérim.

Section 2-4 : Madame Inès WERTHEIMER, inspectrice du travail, par intérim.

Section 2-5 : Madame Manon DEMIGNE, inspectrice du travail.

Section 2-6 : Madame Nathalie NAMPON, inspectrice du travail.

Section 2-7 : Monsieur Farouk DJEBARA, inspecteur du travail.

Section 2-8 : Madame Marie-Agnès YAPO, inspectrice du travail.

Section 2-9 : Monsieur Jean-Philippe PELISSIER, inspecteur du travail.

Section 2-10 : Monsieur Youssef CHEHADY, inspecteur du travail.

Section 2-11 : Madame Kathia BRANDT, inspectrice du travail.

Section 2-12 : Madame Céline SUREAU, inspectrice du travail.

### **Unité de contrôle n° 3**

Section 3-1 : Madame Stéphanie QUECHON, inspectrice du travail.

Section 3-2 : Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail.

Section 3-3 : Monsieur Ronan LE VERGE, inspecteur du travail.

Section 3-4 : Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail.

Section 3-5 : Monsieur Didier HUSSON, inspecteur du travail.

Section 3-6 : Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail.

Section 3-7 : Madame Stéphanie HUDE, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail, par intérim

Sur cette section, Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle et est également compétent pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives ou réglementaires pour l'entreprise TECHNIP FRANCE – 21/26 boulevard de La défense – 92000 NANTERRE - SIRET 39163786500067.

Section 3-9 : Monsieur Philippe GARNEAU, contrôleur du travail.

Monsieur Jacques PELLETIER, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-10 : Monsieur Jacques PELLETIER, inspecteur du travail.

Section 3-11 : Monsieur Didier ERMAKOFF, inspecteur du travail.

Section 3-12 : Monsieur Philippe GARNEAU, contrôleur du travail, par intérim

Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail par intérim, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

#### **Unité de contrôle n° 4**

Section 4-1 : Madame Marie-Bernadette LONNOY, contrôleur du travail.

Madame Martine JULAUD, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-2 : Madame Bénédicte MALAVASI, inspectrice du travail,

Section 4-3 : Madame Erbeha DUFFA, contrôleur du travail.

Monsieur Jean Noël PONZEVERA, directeur Adjoint du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-4 : Monsieur Julien KERLEAU, inspecteur du travail.

Section 4-5 : Madame Martine JULAUD, inspectrice du travail.

Section 4-6 : Monsieur Yann BOITEL-BRAS, inspecteur du travail.

Section 4-7 : Monsieur Yann BOITEL-BRAS, inspecteur du travail par intérim

Section 4-8 : Madame Flora DURAND, inspectrice du travail.

Section 4-9 : Madame Inès WERTHEIMER, inspectrice du travail.

Section 4-10 : Monsieur Philippe BABAKILABIO, inspecteur du travail. En cas d'empêchement, l'intérim sera assuré par Madame Flora DURAND, inspectrice du travail.

Section 4-11 : Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail.

Section 4-12 : Monsieur Richard BOUDET, inspecteur du travail.

Section 4-13 : Madame Marie-Bernadette LONNOY, contrôleur du travail, par intérim.

Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

#### **Unité de contrôle n° 5**

Section 5-1 : Monsieur Stéphane GRIMALDI, inspecteur du travail.

Section 5-2 : Monsieur Benoit CHOPPIN, inspecteur du travail.

Section 5-3 : Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail, par intérim,

Monsieur Didier ERMAKOFF, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-4 : Monsieur Dominique BALMES, inspecteur du travail.

Section 5-5 : Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail.

Monsieur Dominique BALMES, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, par intérim.

Section 5-6 : Monsieur Jérémie MOREL, inspecteur du travail.

Section 5-7 : Madame Audrey RAMASAWMY, contrôleur du travail.

Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre, les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-8 : Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail.

Section 5-9 : Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail.

Section 5-10 : Madame Bouchra BENTIRI-BZIAR, inspectrice du travail, par intérim.

Section 5-11 : Madame Céline SUREAU, inspectrice du travail, par intérim.

#### **Unité de contrôle n° 6**

Section 6-1 : Monsieur Farid OUNISSI, inspecteur du travail, par intérim.

Section 6-2 : Madame Claire FARNY, inspectrice du travail.

Section 6-3 : Madame Marine DESLANDES, inspectrice du travail.

Section 6-4 : Monsieur Farid OUNISSI, inspecteur du travail.

Section 6-5 : Madame Laurence LEPROVOST, inspectrice du travail.

Section 6-6 : Monsieur William RICHTON, inspecteur du travail.

Section 6-7 : Madame Adeline GAZZOLA, inspectrice du travail.

Section 6-8 : Monsieur Gilles FERNANDES, inspecteur du travail.

Section 6-9 : Monsieur Norbert MAHON, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle n° 7**

Section 7-1 : Madame Soizic DUPIRE, inspectrice du travail.

Section 7-2 : Madame Lise FRIQUET, inspectrice du travail.

Section 7-3 : Madame Anne Charlotte BONNEFONT, inspectrice du travail.

Section 7-4 : Madame Océane DELATTRE, inspectrice du travail.

Section 7-5 : Monsieur Jean-François GOS, inspecteur du travail.

Section 7-6 : Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail.

Section 7-7 : Monsieur Ludovic FOLY, inspecteur du travail.

Section 7-8 : Monsieur Gilles FERNANDES, inspecteur du travail, par intérim

Section 7-9 : Madame Soizic DUPIRE, inspectrice du travail, par intérim.

### **ARTICLE 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un directeur adjoint du travail, d'un inspecteur ou contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Intérim des directeurs-adjoints du travail et des inspecteurs du travail :

L'intérim d'un directeur-adjoint du travail ou d'un inspecteur du travail absent ou empêché sera prioritairement assuré par un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2, à défaut par un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1 et le cas échéant par un contrôleur du travail, tous deux chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2 pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des contrôleurs du travail :

L'intérim d'un contrôleur du travail absent ou empêché sera assuré par un inspecteur du travail ou un contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2. Lorsque l'intérim est assuré par un contrôleur du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés à un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2 ou à un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1, auxquels le contrôle des établissements de plus de 50 salariés peut être confié.

### **ARTICLE 4**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés à l'article 1, l'intérim est confié prioritairement à un autre responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1, à défaut à Monsieur Jérôme SAJOT, directeur du travail.

### **ARTICLE 5**

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1 et 2 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'Unité départementale de la DRIEETS à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

## **ARTICLE 6**

La décision n°2021-142 du 18 novembre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Ile-de-France est abrogée.

La présente décision entre en vigueur à la date de sa publication.

## **ARTICLE 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 29 novembre 2021

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



**Gaëtan RUDANT**

<b>SIGNÉ PAR CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE</b>
--

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-11-29-00009

Décision n°2021-155 du 29 novembre 2021  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l' Unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d Île-de-France



**Décision n°2021-155 du 29 novembre 2021  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle  
et gestion des intérimis de l'Unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d'Île-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-28 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Saint Denis.

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail. ,
- Unité de contrôle n° 2 : Madame Celine D'ANDREA, directrice adjointe du travail,
- Unité de contrôle n° 3 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Catherine BARRAS, directrice du travail,
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ingrid BURGUNDER, l'intérim est assuré par Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint , et en son absence par un des autres responsables d'unité de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

**Article 2 :** Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

### **Unité de contrôle n° 1**

**Section 1-1** : Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail,

**Section 1-2** : Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail,

**Section 1-3** : Monsieur Abdallah HASNAOUI, inspecteur du travail,

**Section 1-4** : Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail,

**Section 1-5** : Madame Linda ABERKAN directrice adjointe du travail,

**Section 1-6** : Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail,

**Section 1-7** : Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail,

**Section 1-8** : Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail.

### **Unité de contrôle n° 2**

**Section 2-1** : Madame Agathe LE BERDER, inspectrice du travail,

**Section 2-2** : Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail,

**Section 2-3** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Vincent BOUYX, inspecteur du travail,

**Section 2-4** : Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail,

**Section 2-5** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail,

**Section 2-6** : Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail,

**Section 2-7** : Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail,

**Section 2-8** : Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail,

**Section 2-9** : Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail,

**Section 2-10** : Monsieur Robert GUINOT, inspecteur du travail,  
En cas d'absence de Monsieur Robert GUINOT l'intérim est assuré par Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail,

**Section 2-11** : Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail,

**Section 2-12** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ludovic LESCURE, l'intérim est assuré par Madame BARRAS, directrice du travail, et en son absence par un des autres responsables d'unité de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis.

### **Unité de contrôle n° 3**

**Section 3-1** : Monsieur Jérôme LECLERE, inspecteur du travail,

**Section 3-2** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Julie COURT, inspectrice du travail,

**Section 3-3** : Monsieur Vincent GIDARO, inspecteur du travail,

**Section 3-4** : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail,

**Section 3-5** : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail,

**Section 3-6** : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail,

**Section 3-7** : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail,

**Section 3-8** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail,

**Section 3-9** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail,

**Section 3-10** : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail,

**Section 3-11** : Monsieur Pierre-Yves HANNUS, inspecteur du travail.

#### **Unité de contrôle n° 4**

**Section 4-1** : Monsieur Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail,

**Section 4-2** : Madame Julie COURT, inspectrice du travail,

**Section 4-3** : Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail,

**Section 4-4** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail,

**Section 4-5** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Nadine TETRON inspectrice du travail,

**Section 4-6** : Madame Vianneyte GOETT, contrôleuse du travail,

Monsieur Jean-Baptiste MOMMEE, inspecteur du travail, est habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 4-7** : Monsieur Jean-Baptiste MOMMEE,

**Section 4-8** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint du travail,

**Section 4-9** : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail,

**Section 4-10** : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail.

#### **Unité de contrôle n° 5**

**Section 5-1** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail,

**Section 5-2** : Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail,

**Section 5-3** : Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail,

**Section 5-4** : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail,

**Section 5-5** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail ;

**Section 5-6** : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail,

**Section 5-7** : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail,

**Section 5-8** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Mathieu MARQUET inspecteur du travail,

**Section 5-9** : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail,

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

### **Article 4**

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2021

### **Article 5**

La décision n° 2021-133 du 29 octobre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France, est abrogée.

### **Article 6**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 29/11/2021

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



**Gaëtan RUDANT**

<b>SIGNÉ PAR CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE</b>
--

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-11-29-00007

Décision n°2021-157 du 29 novembre  
2021 portant affectation des agents de contrôle  
dans les unités de contrôle et gestion des  
intérimis de l' Unité départementale du  
Val-de-Marne de la DRIEETS d Ile-de-France



**Décision n° 2021-157 du 29 novembre 2021  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de  
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Ile-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-29 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle départementale n° 1 : Monsieur Bertrand KERMOAL, directeur adjoint du travail,
- Unité de contrôle interdépartementale n° 2 : Madame Catherine BOUGIE, directrice adjointe du travail,
- Unité de contrôle départementale n° 3 : Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail,
- Unité de contrôle interdépartementale n° 4 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et, à titre principal, aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

**Article 2**

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

## **Unité de contrôle départementale n° 1**

**Section 1-1** : Monsieur Bertrand KERMOAL, directeur adjoint du travail.

**Section 1-2** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Yann BURDIN, inspecteur du travail.

**Section 1-3** : Madame Fatimata TOUNKARA, inspectrice du travail.

**Section 1-4** : Madame Laure BENOIST, inspectrice du travail.

**Section 1-5** : Madame Evelyne ZOUBICOU, inspectrice du travail.

**Section 1-6** : Monsieur Carlos DOS SANTOS OLIVEIRA, inspecteur du travail.

**Section 1-7** : Madame Nadia BONVARD, inspectrice du travail.

**Section 1-8** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Carlos DOS SANTOS OLIVEIRA, inspecteur du travail.

**Section 1-9** : Monsieur Yann BURDIN, inspecteur du travail.

**Section 1-10** : Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail.

**Section 1-11** : Madame Pauline GUICHOT, inspectrice du travail.

## **Unité de contrôle interdépartementale n° 2**

**Section 2-1** : Madame Catherine BOUGIE, directrice adjointe du travail.

**Section 2-2** : Madame Gabrielle Elina AMAR, inspectrice du travail.

**Section 2-3** : Madame Suzie CHARLES, inspectrice du travail.

**Section 2-4** : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-5** : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 2-6** : Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.

**Section 2-7** : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Madame Anaïs CIMA, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des chantiers de BTP. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-8** : Madame Anaïs CIMA, inspectrice du travail.

**Section 2-9** : Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

**Section 2-10** : Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail.

**Section 2-11** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail.

## **Unité de contrôle départementale n° 3**

**Section 3-1** : Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail.

**Section 3-2** : Madame Marie KARSELADZE, inspectrice du travail.

**Section 3-3** : Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

**Section 3-4** : Madame Laurie JORDA, inspectrice du travail.

**Section 3-5** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Laurie JORDA, inspectrice du travail.

**Section 3-6** : Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

**Section 3-7** : Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

**Section 3-8** : Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail

**Section 3-9** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail.

**Section 3-10** : Madame Nadège LETONDEUR, inspectrice du travail.

**Section 3-11** : Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail.

Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail, est habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

#### **Unité de contrôle interdépartementale n° 4**

**Section 4-1** : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 4-2** : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-3** : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail.

**Section 4-4** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 4-5** : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

**Section 4-6** : Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

**Section 4-7** : Madame Chantal ZANON, inspectrice du travail.

**Section 4-8** : Madame Monique AMESTOY, contrôleuse du travail, chargée du contrôle des établissements jusqu'à 250 salariés.

Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements de plus de 250 salariés. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 4-9** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-10** : Monsieur Pierre GARRIGUES, inspecteur du travail.

**Section 4-11** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des responsables d'unité de contrôle mentionnés à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2.

#### **Article 4**

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

#### **Article 5**

La décision n° 2021-128 du 22 octobre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France est abrogée.

## **Article 6**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 29 novembre 2021

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités,



<b>SIGNÉ PAR CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE</b>
--

**Gaëtan RUDANT**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-11-29-00006

Décision n°2021-158 portant affectation des  
agents de contrôle dans les unités de contrôle et  
gestion des intérimis de la direction  
départementale de l'emploi, du travail et des  
solidarités du Val d'Oise



**Décision n°2021-158  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim  
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Madame GUEZOU Marielle
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

**Article 2 :**

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

1. Unité de contrôle n° 1

- section 1.1 :

Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim

- section 1.2 : Madame FLUCHER Madison, inspectrice du travail

- section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail

- section 1.4 :

Madame GUEZOU Marielle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim

- section 1.5 : Madame MELICINE-SORHAINDO Sabrina, inspectrice du travail

- section 1.6 : Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail

Madame VANDAMME Alexandra, inspectrice du travail est chargée de l'intérim

- section 1.7 : Madame ALBANESE Yolande, inspectrice du travail
- section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail
- section 1.9 :

Madame ALBANESE Yolande, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim sur le secteur de Bezons Nord

Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim sur la commune de Taverny

- section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail

## 2. Unité de contrôle n° 2

- section 2.1 :

Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim

- section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
- section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
- section 2.4 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
- section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail

Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim.

- section 2.6 :

Madame GUEZOU Marielle, responsable de l'Unité de contrôle, est chargée de l'intérim

- section 2.7 : Madame PASDELOUP Nabila, contrôleuse du travail

Madame LEROY-CHINSKY Ilana, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim.

- section 2.8 :

Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim

- section 2.9 : Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail
- section 2.10 :

Madame DELCLITTE, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les établissements de transports routiers de la section

Madame GUEZOU Marielle, responsable de l'Unité de contrôle, est chargée de l'intérim, à l'exception des établissements de transports routiers de la section

- section 2.11 : Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail
- section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail

## 3. Unité de contrôle n° 3

- section 3.1 :

Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'Unité de contrôle est chargée de l'intérim

- section 3.2 : Monsieur BOURDON Michel, inspecteur du travail
- section 3.3 :

Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'Unité de contrôle est chargée de l'intérim

- section 3.4 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail
- section 3.5 : Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail
- section 3.6 : Madame LEROY-CHINSKY Ilana, inspectrice du travail
- section 3.7 : Madame VANDAMME Alexandra, inspectrice du travail
- section 3.8 : Monsieur WYTS William, inspecteur du travail
- section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'Unité de contrôle

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôleuse du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle affecté dans la même ou une autre unité de contrôle.

**Article 4 :**

La décision n°2021-115 du 23 septembre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise est abrogée.

**Article 5 :**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**Article 6 :**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 29 novembre 2021

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de  
la region Ile-de-France



**SIGNÉ PAR  
CERTIFICAT  
ÉLECTRONIQUE**

**Gaëtan RUDANT**